

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 5 MARS 2019**

**DÉLIBÉRATION N° 2019-01 : COMPOSITION DE LA COMMISSION DES INTERVENTIONS**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, et en particulier son article R.131-28-6 ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-23 du Conseil d'administration du 20 juin 2017 portant attribution de compétences par le Conseil d'administration à la Commission des Interventions ;
- Vu les délibérations du Conseil d'administration n° 2017-24 du 20 juin 2017 et n° 2018-56 du 27 novembre 2018 portant désignation des membres de la Commission des Interventions ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :**

Sont désignés membres de la Commission des Interventions :

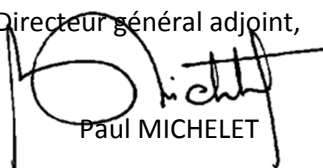
- au titre du premier collège :
  - représentants de l'État :
    - Mme Florence CLERMONT-BROUILLET, représentante du ministre chargé de l'environnement,
    - M. Thierry COQUIL, représentant du ministre chargé de la mer,
    - M. Pierre SCHWARTZ, représentant du ministre chargé de l'agriculture,
    - M. Denis CHARISSOUX, représentant du ministre chargé du budget,
    - Mme Marie-Laurence TEIL, représentante du ministre chargé de l'outre-mer,
    - M. Pierre RIBSTEIN, représentant du ministère chargé de la recherche ;

- représentants d'établissements publics nationaux :
  - M. Ferdy LOUISY, Parc national de la Guadeloupe,
  - Mme Léa MARTY, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer,
  - M. Olivier THIBAUT, Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- personnalités qualifiées :
  - M. André FLAJOLET, Président du Comité de bassin Artois-Picardie,
  - M. Jean-Patrick LE DUC, Muséum national d'histoire naturelle,
  - Mme Sonia RIBES-BEAUDEMOULIN, Muséum d'histoire naturelle de la Réunion ;
- au titre du deuxième collègue :
  - représentants des secteurs économiques intéressés par les activités de l'Agence,
    - M. Pascal FÉREY, Assemblée permanente des chambres d'agriculture,
    - Mme Laurence ROUGER-de-GRIVEL, Mouvement des entreprises de France ;
  - représentants des associations agréées de protection de l'environnement ou d'éducation à l'environnement et de gestionnaires d'espaces naturels ;
    - M. Jean-David ABEL, France Nature Environnement,
    - Mme Sandrine BÉLIER, Humanité et biodiversité,
    - M. Claude ROUSTAN, Président de la Fédération nationale de la pêche en France ;
- au titre du troisième collègue (*représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements*) :
  - Mme Carole DELGA, Présidente du Conseil régional d'Occitanie,
  - M. Patrick LECANTE, Maire de Montsinéry-Tonnégrande – Guyane ;
- au titre du quatrième collègue (*parlementaires*) :
  - M. Jérôme BIGNON, Sénateur de la Somme,
  - N... (*vacant*) ;
- au titre du cinquième collègue (*représentants du personnel*) :
  - M. Olivier GALLET (*titulaire*),
  - M. Johan GOURVIL (*titulaire*),
  - Mme Véronique CARACO-GIORDANO (*suppléante*),
  - M. Philippe VACHET (*suppléant*).

## ARTICLE 2 :

La présente délibération annule et remplace les dispositions de l'article 2 de la délibération n° 2017-24 du 20 juin 2017, et abroge la délibération n° 2018-56 du 27 novembre 2018, portant désignation des membres de la Commission des Interventions.

Pour le Directeur général, chargé  
du secrétariat du Conseil d'administration,  
Le Directeur général adjoint,

  
Paul MICHELET

Le Président  
du Conseil d'administration,

  
Philippe MARTIN